



Membre Fondateur

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Quotidiens Parisiens

Au 01 mai 2014

	Coef.	Augmentation	Valeur du Point
de 110 à 184		0,5%	16,45406 €
de 200 à 225		0,5%	16,29156 €
supérieurs à 225		0,5%	16,12985 €

Fonctions	Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	333	5 371,24 €
Rédacteur en chef adjoint	277	4 467,97 €
Secrétaire général de rédaction	260	4 193,76 €
Premier Secrétaire de rédaction ou SR unique	225	3 665,60 €
Chef de service	215	3 502,68 €
Chef de service littéraire, chef de service sténo-rédacteurs, chef de service reporters-photo	200	3 258,31 €
Grand reporter ou rédacteur hautement qualifié, sous-chef de service, secrétaire de rédaction 2e échelon, téno-rédacteur hautement qualifié, reporter photographe 3e échelon	184	3 027,55 €
Secrétaire de rédaction 1er échelon, chroniqueur judiciaire, chef de rubrique	175	2 879,46 €
Reporter ou reporter dessinateur	170	2 797,19 €
Sténo-rédacteur confirmé, rédacteur spécialisé, reporter photographe 2e échelon, rédacteur infographe 2e échelon (1)	165	2 714,92 €
Secrétaire de rédaction adjoint, reporter photographe 1er échelon, rédacteur infographe	155	2 550,38 €
Rédacteur, Sténo-rédacteur après un an	149	2 451,66 €
Informateur extérieur (2), Sténo-rédacteur débutant	130	2 139,03 €
Rédacteur stagiaire		
Stagiaire diplômé d'une école agréée	130	2 139,03 €
Stagiaire 2e année	120	1 974,49 €
Stagiaire 1ère année (3)	110	1 809,95 €
Indemnité d'appareil photo		75,61 €

(1) Le rédacteur infographe accède au 2ème échelon après 2 ans d'ancienneté (accord du 16/4/92).

(2) Le rédacteur-informateur à temps complet travaillant à l'extérieur de l'entreprise accède au coefficient 149 après 3 ans d'activité dans la même entreprise.

(3) Le stagiaire diplômé d'une école agréée par la profession est classé au coefficient 130 (accord du 8 décembre 1989).